

L'enquête publique sur le Scot approche, Berder Ensemble invite les habitants de l'agglomération de Vannes à se manifester

Ouest-France

Alors que le futur Schéma de cohérence territoriale (Scot) va être soumis à enquête publique à partir du 19 octobre 2026, l'association Berder Ensemble souhaite que l'île, qualifiée en espace remarquable, y soit notifiée ainsi. De même, elle espère voir des habitants se mobiliser pour la révision du Plan local d'urbanisme de Larmor-Baden.

Publié le 30/08/2026 à 14h26

[Propriété du promoteur rennais Giboire, l'île Berder](#), face à [Larmor-Baden \(Morbihan\)](#), est au cœur d'une bataille juridique depuis des années. L'association Berder Ensemble, qui souhaite qu'elle revienne dans le giron public, «se réjouit que quasiment toutes les procédures engagées aient été gagnées. [Après la décision du Conseil d'État en avril 2026](#), l'île Berder est désormais classée espace remarquable».

La vigilance toujours de mise

En cette fin août 2026, Berder Ensemble dit «rester vigilante car deux documents d'urbanisme en cours de révision pourraient à terme favoriser de nouveaux projets immobiliers». Notamment le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération de Vannes (GMVA), qui sera soumis à enquête publique à partir du 19 octobre 2026. **« Aujourd'hui, dans ce Scot, le Document d'orientation et d'objectifs n'aborde pas suffisamment le devenir de l'île, qui doit s'orienter vers des activités humaines, sociales et environnementales. Nous invitons donc ceux qui se sentent concernés à se manifester auprès des commissaires enquêteurs [pour exiger que les «possibles» y» soient intégrés.](#) »**

D'autre part, la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) de Larmor-Baden est aussi une opportunité, pour Berder Ensemble, **« que les documents d'urbanisme ne soient pas élaborés par les seuls «experts» et bureaux d'études, et que ces documents intègrent les propositions des citoyens et des associations. Cela aurait certainement évité des années de procédure, des frais de justice considérables à la charge des collectivités »,** estime l'association.